



CORONAVIRUS COVID-19

Le 20 mars 2020

Une semaine s'est écoulée depuis la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec et de nombreuses façons de faire et d'agir ont radicalement changé dans nos vies.

Heureusement, jusqu'à date la situation demeure sous contrôle, grâce à des mesures préventives rapidement mises en place. À cet égard, il convient de rappeler quelques-unes des « *Mesures et directives du gouvernement* » émises ces derniers jours :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes ;
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez vos mains par la suite ;
- Les personnes âgées de 70 ans doivent rester à la maison. De nombreux services sont offerts pour faciliter cette contrainte ;
- Interdiction de visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée ;
- Aucun déplacement non essentiel d'une région à l'autre ;
- Isolement volontaire de 14 jours pour les personnes de retour au pays et obligatoire pour les employés de la fonction publique, santé et services sociaux ;
- Maintenez une distance sécuritaire de 1 mètre en public ;
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main et les accolades.

Appelez vos parents, rassurez-les, allez faire leurs courses, jouez dehors et profitez de la fin de semaine pour vous changer les idées...tout en respectant les consignes.

Chaque jour, un bilan est présenté par les gouvernements provincial et fédéral et les nouvelles sont mises à jour au fur et à mesure. Ceux-ci travaillent à mettre sur pied des programmes d'aide pour les entreprises, les personnes mises à pied temporairement, les familles, etc. Ils ont aussi reporté la date limite des déclarations de revenus, annulé les pénalités et intérêts sur solde dû pour l'année 2019 payé au plus tard le 31 juillet, entre autres...

Votre municipalité est présente également, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous travaillons pour vous!

Linda Gauthier,
Directrice générale